Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260226-2026003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.003

Le 26 février 2026 à 19h,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Corinne COLLET, Maire.

Présents : Corinne COLLET, Eric SALAUN, Adeline LOUIS, Ronan CORBIHAN, Claude DELAMARRE, Véronique GOURIER, Marie-Louise RIVALAIN, Jeanne VULLIERME-ANNE, Christian COHU, Sandra ULLIAC, Murielle LE REST, Françoise THIEBAUT FOLLEZOU.

Absents et excusés : Mélanie UEBERMUTH-LE GUEN (pouvoir donné à Adeline LOUIS), Abdel Aziz MOUNTON NJIKAM (pouvoir donné à Françoise THIEBAUT FOLLEZOU).

Secrétaire de séance : Véronique GOURIER.

OBJET : Appel à projet sécurité du Département– Mise en sécurité de la Mairie - Alarme

Le Département a lancé un appel à projet sécurité pour lequel la Commune a déposé un dossier.

Les dépenses relatives à l'alarme de la mairie s'élèvent à 1 621,11 € HT.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2025, le Département a attribué une subvention de 800,00 € à la Commune, sous réserve du respect de ses règles de communication.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à demander le paiement de cette subvention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ
29 (Finistère)